

BTSA Production horticole



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires. Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :

- Stratégie et fonctionnement de l'entreprise ;
- Processus de production ;
- Encadrement du personnel.

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

Horaires - formation initiale à temps plein

horaire global sur les 2ans

DOMAINE	MODULE	HORAIRE
Projet personnel de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	M 23 – Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	M 31 – Education physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement de données	72,5 heures
	M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M 51 – Marchés, filières et territoires	72,5 heures
	M 52 – Pilotage de l'entreprise horticole	72,5 heures
	M 53 – Fonctionnement des agrosystèmes horticoles	290 heures
	M 54 – Conduite d'expérimentation	29 heures
	M 55 – Conduite de processus de productions horticoles	203 heures
	M 56 – Génie des équipements horticoles	87 heures
Mises en situations professionnelles	M 57 – Organisation du travail et gestion des ressources humaines	58 heures
	M 61 – Formation en milieu professionnel	12 à 16 sem.
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 heures

TOTAL : 1 740 heures

Examen

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « Agronomie : Productions végétales » repose sur sept épreuves :

- deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients
- et cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation - CCF - ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. (coefficient 6).

L'épreuve professionnelle, E7 : «Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ».

Cette épreuve est composée de deux situations d'évaluation, elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en Production Horticole pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à l'option (coefficient 12 au total).

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini :

E2 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde (coefficient 3)

E3 : Communiquer dans une langue étrangère (coefficient 3)

E4 : Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données (coefficient 3)

E5 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 2)

E6 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 7)

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 /20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur le total des points établi comme suit :

points de l'ensemble des épreuves

- points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne de modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

Taux de réussite à l'examen, Statistiques 2011

candidats présents : 463

reçus : 408

% reçus : 88,1

Établissements (secteur public)

Voie scolaire

06 - LEGTA Antibes

BP 89
06602 ANTIBES cedex
Tél : 04 92 91 44 44

19 - LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac

23 murat
19130 VOUTEZAC
Tél : 05 55 25 82 31

26 - LEGTPA Romans

Route de Tain - BP 224
26105 ROMANS SUR ISERE CEDEX
Tél : 04 75 71 25 25

37 - LEGTA Tours Fondettes

la plaine
37230 FONDETTES
Tél : 02 47 42 01 06

49 - LEGTA Angers Le Fresne

Le Fresne - BP 43627
49036 ANGERS CEDEX 01
Tél : 02 41 68 60 00

50 - LEGTA Coutances

route de Regnéville
BP 722
50207 COUTANCES CEDEX
Tél : 02 33 19 41 10

66 - LEGTA Perpignan Roussillon

66200 THEZA
Tél : 04 68 37 99 37

68 - LEGTPA de Colmar Wintzenheim

2 lieu dit Saint Gilles
68920 WINTZENHEIM
Tél : 03 89 27 06 40

78 - LEGTPA Saint Germain en Laye

route des princesses
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tél : 01 30 87 18 00

82 - LEGTPA de Montauban

domaine de Capou
1915 route de Bordeaux
82000 MONTAUBAN
Tél : 05 63 21 23 23

83 - LEGTA Hyères

32 chemin St Lazare - CEDEX
83408 HYERES cedex
Tél : 04 94 01 35 55

84 - LEGTA Avignon

site Agroparc - BP 1208
84911 AVIGNON cedex 9
Tél : 04 90 13 43 13

Apprentissage

47 - Site Ste Livrade sur Lot du CFA du Lot et Garonne

47110 STE LIVRADE SUR LOT
Tél : 05 53 40 47 60

59 - Antenne de Lomme du CFA du Nord

rue de la Mitterrie - BP 329
59463 LOMME cedex
Tél : 03 20 93 47 06

60 - Antenne de Ribécourt du CFA de l'Oise

91 rue André Régnier
60170 RIBECOURT DRESLINCOURT
Tél : 03 44 75 77 24

65 - Antenne de Tarbes du CFA Piémont Pyrénées

59 route de Pau
65000 TARBES
Tél : 05 62 98 07 32

76 - Antenne de Mont St Aignan du CFA horticole

32 rue Alfred Kastler
La Vatine horticole - BP 146
76135 MONT ST AIGNAN cedex
Tél : 02 35 12 26 26

Formation continue

24 - Site de Périgueux du CFPPA de la Dordogne

avenue Winston Churchill - BP 38
24660 COULOUNIEUX CHAMBIERS
Tél : 05 53 02 61 30

33 - Site de Blanquefort du CFPPA de la Gironde

84 avenue du Général de Gaulle
33290 BLANQUEFORT
Tél : 05 56 35 61 10

47 - Site de Ste Livrade du CFPPA du Lot et Garonne

47110 STE LIVRADE SUR LOT
Tél : 05 53 40 47 40

64 - Site Montardon du CFPPA des Pyrénées Atlantiques

route de Pau
64121 MONTARDON
Tél : 05 59 33 15 20

76 - Antenne de Mont St Aignan du CFPPA horticole

32 rue Alfred Kastler
La Vatine horticole BP 146
76135 MONT ST AIGNAN cedex
Tél : 02 35 12 26 26

82 - Site de Moissac du CFPPA du Tarn et Garonne

boulevard du Quercy - BP 23
82201 MOISSAC CEDEX
Tél : 05 63 04 63 10

Pour les établissements du
secteur privé, consulter le portail
internet de l'enseignement
agricole

www.portea.fr

Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.

Profil d'emploi : le technicien supérieur en Productions horticole peut être :

- responsable de cultures ;
- responsable d'un secteur de l'exploitation horticole (par exemple : responsable produit, expédition, logistique, qualité, conditionnement...);
- agent de développement ou conseiller auprès des chambres d'agriculture ou d'instituts techniques, ou de groupements de producteurs ;
- technicien d'expérimentation dans les firmes privées ou les organismes publics ;
- chef d'exploitation (à condition de compléter sa formation financière et comptable) ;
- technico-commercial en amont ou en aval de la filière horticole.

Le responsable de culture met en place un plan de production, assure le suivi des cultures pour atteindre les objectifs de qualité et de rendement définis, tout en respectant la qualité de l'environnement. Il organise la récolte, le conditionnement et le stockage de la production.

Le conseiller fournit des appuis techniques à des responsables d'exploitation ou de cultures : interprétation d'analyse du sol, choix des variétés, gestion de la production ; il participe également au développement des relations entre les producteurs.

Le technicien d'expérimentation travaille au sein d'une équipe qui met en place un protocole d'expérimentation et peut avoir sous sa responsabilité plusieurs expériences.

Cependant, la poursuite d'études est de plus en plus recherchée. Le titulaire du BTSA peut :

- préparer une licence professionnelle (dossier à retirer à l'Université) ;
- préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage), par exemple :
 - gestion des arbres d'ornement,
 - hydraulique agricole,
 - responsable technico-commercial : en agrofournitures,
 - responsable technico-commercial : horticulture ornementale,
 - responsable technico-commercial : fruits et légumes,
 - technicien conseil en agriculture biologique,
 - technicien conseil en comptabilité et gestion agricoles, technicien conseil en systèmes informatisés appliqués à l'agriculture.
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles du paysage), après une année de classe préparatoire post BTSA-BTS-DUT ;
- entrer sur dossier dans les établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou à Agrocampus Ouest.

Pour toute autre information :

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Enseignement supérieur et recherche
- www.portea.fr pour la liste des SRFD, des établissements par département, des établissements assurant ce BTSA.
- les publications de l'ONISEP sont consultables au centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur le site www.onisep.fr
- les documents CIDJ (www.cidj.com)